

ner le pouvoir de contrôler l'éducation classique et médicale de ceux qui aspirent à embrasser notre noble profession.

Que la province soit divisée par districts, que chaque circonscription ait le droit d'élire un représentant, que, de leur côté, les Universités en envoient un certain nombre et nous aurons un corps puissant, plein de vie, recevant de temps à autre, par l'élection, une nouvelle sève pour le rajeunir et le ranimer.

Qu'on mette parmi ses pouvoirs celui de suspendre pour un certain temps ou d'annuler la licence de ceux des membres du corps médical qui auraient déshonoré, d'une manière flagrante et publique, notre noble profession. Qu'on entoure ce privilège de garanties, qu'on exige, si l'on veut, l'assentiment du lieutenant-gouverneur en Conseil pour toute décision de ce genre, mais de grâce, qu'on n'ait plus la honte de compter au nombre de nos confrères des êtres dégradés par de coupables pratiques ou par le charlatanisme le plus éhonté.

Nous n'avons pas l'intention, en ce moment, de poursuivre plus loin l'exposition de ces idées qui demanderaient d'être développées plus au long, mais nous ferons remarquer que toutes ces mesures tendraient à augmenter les garanties offertes par le corps médical.

Alors la profession pourrait exiger avec une nouvelle force que la société fut protégée plus efficacement contre les imposteurs qui en imposent à la crédulité du public.

La crédulité du public, voilà, en effet, une grande cause du succès des charlatans. Mais d'où résulte-t-elle, sinon de l'ignorance? Pour mettre le peuple en état de juger le vrai mérite, d'apprécier le vrai savoir, il faut lui inculquer certaines notions sans lesquelles il sera éternellement la dupe de tous ceux qui, par un intérêt mercenaire, voudront l'éblouir et le tromper.

La plupart des hommes sont d'une ignorance prodigieuse en ce qui regarde un sujet d'une importance vitale pour tous, le mécanisme des fonctions du corps humain, et